

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 3 juin 2024

Date de la convocation : 30 mai 2024

Étaient présent : Mme Claudine LANDES, M. Eddy DAVID, Mme Monique DELFOUR, M. Thibaut LAFON, M. Claude PEGOURIE, M. Bernard FAURE, M. Alain PLENACOSTE, M. Maurice CHALIE, M. Jean-Michel PÉRIE, Mme Catherine FOUINAT,

Excusé : M. Gérard LOHEZIC, pouvoir à Fouinat Catherine

Mme Claudine LANDES ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour :

1. Emprunts : Banque des Territoires : modification du capital emprunté
2. Emprunt court terme (ligne de trésorerie) auprès du CRCA
3. Adhésion au service santé du centre de gestion du Lot
4. Achat groupé d'énergie auprès de TE46
5. Falaises : répartition des participations
6. Modification du tracé du Chemin de La Carral suite à consultation des habitants
7. Compte rendu de la commission adressage
8. Tours de garde élections
9. Questions diverses

1 / Emprunts : Banque des territoires : modification du capital emprunté

Il y a un mois, le conseil municipal a délibéré en faveur d'un emprunt de 152 000 euros (mairie) et d'un autre de 85 000 euros (logements) sur la base de documents fournis par la banque des territoires.

Le 23/05 un appel de Mr Ferrando précise que la B.D.T. ne concède aucun prêt incluant la TVA des travaux.

Ainsi les sommes proposées pour les emprunts sont les suivantes :

92 728 euros pour la mairie et la bibliothèque soit 409,71 € par mois sur 30 ans

52 159 euros pour les appartements soit 236,13 € par mois sur 30 ans

N'ayant pas de proposition de repli, le conseil vote ces montants pour les emprunts auprès de la banque des territoires à l'unanimité.

Cette modification laisse un manque de financement de 92 113 euros

Après de nombreuses interventions à tous les niveaux, Claudine LANDES a convaincu le crédit agricole de nous faire un prêt à court terme (10 ans) pour absorber ce reliquat, mais pas pour la totalité de la somme.

Le chargé du dossier va transmettre très prochainement les propositions de l'établissement.

2 / Emprunt court terme (ligne de trésorerie) auprès du CRCA

Un emprunt à court terme devra être réalisé auprès du crédit agricole (ou autre) pour un montant de 300 000 euros afin que les entreprises puissent être réglées en attendant le versement des acomptes de subventions, (d'autant que les subventions ont été calculées sur les montants H.T.). La commune doit également avancer les 20% de TVA remboursés en N+1, la TVA non remboursée et sa part d'auto-financement.

Cette ligne de trésorerie ne sera débloquée qu'au fur et à mesure afin de générer un minimum d'intérêts à rembourser. Le taux d'emprunt est d'environ 4,80 %, le capital est remboursable en 2 ans (ou moins).

3 / Adhésion au service santé du centre de gestion du lot

Un médecin du travail a été recruté au CDG46, aussi les visites médicales périodiques pour les agents vont pouvoir reprendre. Le CDG propose 2 tarifs : 85 euros par agent pour les collectivités adhérentes et 100 euros

par agent pour les collectivités non-adhérentes.

Le conseil municipal vote pour l'adhésion de la commune au service de santé départemental.

4 / Achat groupé d'énergie auprès de TE46

Le conseil a voté pour le renouvellement de la convention de l'achat groupé d'énergie auprès de Territoire Energie 46.

5 / Falaises : répartition des participations pour le bornage.

2 propositions sont faites :

- participation solidaire : le montant total est divisé par le nombre de propriétaires concernés, la participation est identique pour chacun
- participation linéaire : le montant est pro-ratisé au nombre de mètres linéaires de chaque propriétaire

Mme Monique DELFOUR déplore que les personnes concernées qu'ils n'aient pas été concertées en amont pour avoir leur avis.

Maurice CHALIE et Monique DELFOUR, concernés par le sujet, quittent la séance.

Les conseillers délibèrent et votent :

6 voix pour la solution solidaire

3 voix pour la solution linéaire

6 / Modification du tracé du chemin de la Carral suite à consultation des habitants

Le temps de consultation des habitants étant terminé, le conseil doit se prononcer sur cette modification.

Il est indiqué qu'aucune observation n'a été formulée. Aussi le conseil municipal vote le projet à l'unanimité, entendu que les frais inhérents à ce changement seront entièrement à la charge des demandeurs.

7 / Compte rendu de la commission adressage

Un inventaire a été effectué pour recenser le nombre de plaques, poteaux et numéros devront être commandés :

38 plaques de rues / routes

28 flèches

32 poteaux

155 numéros

Il est maintenant nécessaire de faire établir 3 devis.

8 / Tours de garde élections

Les heures de permanence au bureau de vote sont partagées entre les conseillers.

9 / Questions diverses

- Délibération compromis camping : de nouveaux gérants sont intéressés par le camping. Il y a lieu de résilier le bail avec la SAS Danckaert et conclure un nouveau bail avec le nouvel exploitant.

Pour à l'unanimité.

- Un courrier du fournisseur indique que la batterie du défibrillateur peut présenter des défaillances. Il est donc nécessaire de le déclarer hors d'usage et de prévoir de le remplacer.

- Le suivi sanitaire des eaux de baignade débutera le 15 Juin : il y a lieu d'organiser la gestion de l'affichage compte tenu de l'absence d'A. Plénacoste en juillet / août. Un appel sera lancé auprès des habitants.

- Demande d'occupation de la serre le 28 Juin 2024 par l'Association des Parents d'Eleves : ok

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures